

SANTÉ ■ La consultation de médecine buccale à l'hôpital Louis-Pasteur pourrait être étendue à d'autres spécialités

Les soins dentaires au-delà du handicap

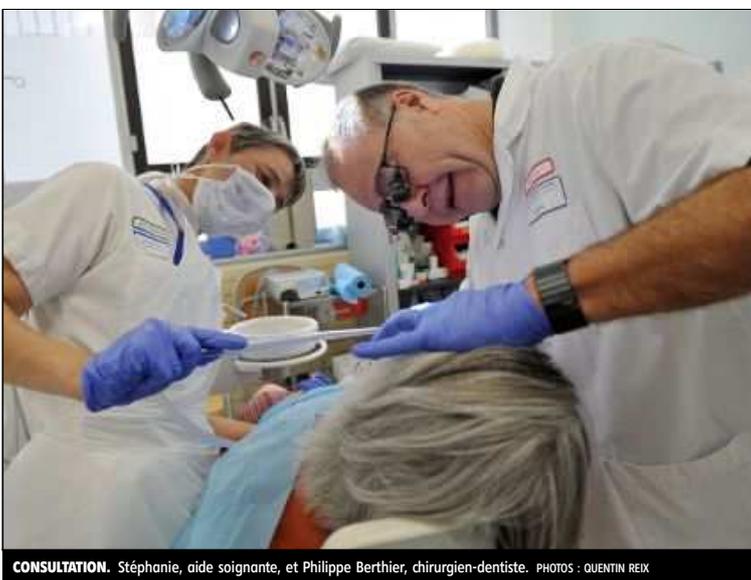
Quatre ans après leur mise en place, les consultations en médecine buccale à destination des personnes dépendantes ou handicapées ont trouvé leur rythme. Le dispositif pourrait s'étendre à d'autres spécialités.

Laurence Gélinau
laurence.gelineau@centrefrance.com

« **O**n me donne un petit-beurre, je le comprend pas trop bien ce qu'elle fait dans ce fauteuil de la consultation externe en médecine buccale de l'hôpital Louis-Pasteur. Il faudra toute la pédagogie de Philippe Berthier, chirurgien-dentiste, pour lui expliquer que le médecin coordonnateur de l'Ehpad où elle réside l'a envoyée en consultation pour pallier une pathologie infectieuse.

« On ne peut pas jouer avec la santé des patients »

Ce matin-là, Antonio*, résident de la fondation d'Aligre, à Lèves, arrive en fauteuil roulant avec son accompagnatrice, Magali. Aux côtés de Stéphanie, aide soignante affectée au cabinet, et du praticien, l'empathie enveloppera ce patient qui « a peur ». Peu après, c'est Justine*



CONSULTATION. Stéphanie, aide soignante, et Philippe Berthier, chirurgien-dentiste. PHOTOS : QUENTIN REIX

qui sort du cabinet, la bouche encore un peu en biais, et qui rejoint l'Intsitut médico-éducatif où elle est scolarisée.

Quant au patient suivant, il est conduit en salle de consultation par deux brancardiers. Son involontaire manque de coopération dû à sa déficience mentale obligera le chirurgien-dentiste à prodiguer ses soins au bloc, sous anesthésie générale.

Dans ce cabinet de recours, créé en 2013 à la demande de

l'Agence régionale de santé en coordination avec l'Ordre des chirurgiens-dentistes et en partenariat avec les Hôpitaux de Chartres, on reçoit, chaque lundi, des patients dont l'état - physique ou mental - ne permet pas l'accueil en cabinet de ville.

Mission

Initialement destinée aux personnes âgées dépendantes ou aux personnes handicapées (Ehpad, maison de retraite, foyer pour autistes...), cette consulta-

tion externe s'est élargie, notamment aux patients d'autres services dans le cadre de bilans préopératoires ou suivis de traitement en néphrologie, cardiologie ou oncologie.

Ici, pas de couronnes ou d'implants, on ne fait que prodiguer des soins, souvent d'urgence : « On ne peut pas jouer avec la santé des patients, on les débarasse de processus infectieux. Si on ne les soigne pas, qui d'autre le fera ? » Philippe Berthier dé-

nonce ces pathologies de négligence ou de non-soins contre lesquelles la lutte est engagée en toute intelligence avec l'association Dent'Aid (pour la logistique et le dépistage au sein des maisons de retraite et des foyers d'hébergement des personnes handicapées) et l'Union française pour la santé bucco-dentaire (pour la prévention et l'hygiène).

Dans cette optique, le triptyque des intervenants est petit à petit en mesure de proposer un réseau de soin homogène.

Chaque lundi, entre 9 heures et 15 h 30, les patients soignés en consultation externe attestent que ce dispositif répond à une réalité. Cette même réalité que le ministère de la Santé avait relevée en pointant la négligence des soins dont étaient victimes les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Désormais, les six chirurgiens-dentistes qui s'investissent dans cette mission prouvent la raison d'être de cette consultation qui pourrait faire école.

L'Agence régionale de santé refléchit, en effet, à étendre de dispositif à d'autres spécialités dans les mois à venir. ■

(*) Les prénoms ont été modifiés.

INFO PLUS

Unique. Seul dispositif de ce type en région Centre-Val de Loire, ce centre de médecine buccale fonctionne avec six chirurgiens-dentistes libéraux volontaires du département qui assurent les consultations à tour de rôle le lundi.

EN CHIFFRES

306 consultations en médecine buccale enregistrées en 2014.

340 en 2015.

371 en 2016.

6 chirurgiens-dentistes du département d'Eure-et-Loir volontaires pour assurer ces consultations chaque lundi au centre hospitalier Louis-Pasteur du Coudray.

Certains patients doivent être soignés au bloc

Au secrétariat des consultations externes en médecine buccale, ORL et ophtalmo, on jongle avec les plannings.

Secrétaire médicale depuis une quarantaine d'années, à Chartres depuis une quinzaine d'entre elles, Pascale jongle entre sa souris et son téléphone. En ayant toujours à l'esprit « qu'on est à l'hôpital pour soigner ». Une évidence qu'il est de bon ton de rappeler au moment où la paperasserie prend souvent le pas sur le relationnel.

En raison de leurs pathologies particulières, certains patients de la consultation en médecine buccale ne sont pas soignés en



PATIENTS. Les résidents des Ehpad sont la plupart du temps adressés à la consultation de médecins buccale par le médecin coordonnateur.

cabinet de ville. C'est donc tout naturellement qu'ils sont orientés vers l'hôpital.

Précautions

Et là c'est l'effet entonnoir. Notamment pour les réservations au bloc, certaines interventions ne pouvant se pratiquer que sous anesthésie générale en raison de la déficience avérée du patient.

Cette précaution permet de soigner des patients qui peuvent être violents, mordre le praticien ou être difficilement maîtrisables sur le fauteuil. ■

Laurence Gélinau
laurence.gelineau@centrefrance.com